REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.03/21

Site internet communal: quelle protection? Rechercher localement ou via Google?

M. Marc Ribeaud, PS

Le site internet <u>www.delemont.ch</u> n'est pas hébergé dans l'infrastructure informatique de la Ville. Les données et documents qui sont mis à disposition sont stockés chez l'hébergeur (artionet) et il n'y a pas de lien direct avec les données utilisées pour le bon fonctionnement de l'administration.

L'entier des documents et des informations mis en ligne sur le site est public, et est géré par les différents départements qui ont des accès nominatifs pour la gestion du contenu du site internet.

Les documents qui sont stockés sur les serveurs communaux, et qui sont nécessaires au travail de tous les jours, sont eux soumis à une gestion de droits d'accès liés à la fonction des employés, mais ne sont pas consultables sans être connecté au réseau informatique communal et sans droits d'accès spécifiquement attribués.

Le nouveau site internet sera mis en ligne d'ici quelques semaines et contiendra une nouvelle indexation des documents, ainsi gu'un nouveau moteur de recherche dédié aux documents du Conseil de Ville.

Au sujet de l'instance de la protection des données cantonales, une validation est demandée lors d'utilisation de données "publiques" telles que, par exemple, les images des caméras de sécurité. Elle n'intervient pas dans la gestion des données "professionnelles" liées à l'administration.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 16 août 2021